

# 28 ème CHAMPIONNAT INTERREGIONAL de PHOTO SOUS MARINE

## Sélectif pour le Championnat France 2011

### 26 au 29 Mai 2011 – Les KERGUELEN LARMOR PLAGE



Centre Nautique de KERGUELEN –  
Parc océanique –  
56260 LARMOR PLAGE  
Tél 02 97 33 77 78  
mail: nautisme@sellor.com

#### Organisation de la compétition:

Commission Régionale Audiovisuelle du Comité interrégional ile de France Picardie;

Renseignements: Président de la commission audiovisuelle organisatrice:

Joël LABAU 64 rue du chemin vert 77176 NANDY [joel.labau@gmail.com](mailto:joel.labau@gmail.com)

Tél: 01 60 63 21 90 ou 06 30 60 07 09

**Tarif compétiteur ou modèle: 110€**

(Un complément de participation pourra vous être demandé ultérieurement, car ce prix tient compte de la subvention CNAV de 115 € par personne qui reste à confirmer)

**Tarif accompagnant non plongeur: 175€**

(sous réserve de places disponibles, priorité d'hébergement étant donnée aux organisateurs et plongeurs compétiteurs)

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 30 MARS 2011 (cachet de la poste faisant foi)**

FICHE D'INSCRIPTION

au 28ème CHAMPIONNAT INTERREGIONAL  
de PHOTO SOUS MARINE

**Compétiteur :**

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Tel fixe :

Tel mobile :

Comité Régional :

Club :

N° Licence :

Niveau de plongée :

assurance complémentaire obligatoire (LAFFONT ou autre spécifique plongée) :

Date certificat médical :

**Modèle :**

Nom :

Prénom :

N° Licence :

Niveau de plongée :

assurance complémentaire obligatoire (LAFFONT) :

Date certificat médical :

**Besoin en matériel :**

Bloc(s) :

Plombs :

Date d'arrivée prévue : Jeudi soir vers (heure):

Vendredi matin à 8h30:

Signature compétiteur

Signature Président CRAV (obligatoire)

A adresser à : Sylvie Lagarde, 7 rue SAVIER, 92240 MALAKOFF

Accompagné d'un chèque de 110 € par plongeur, (et de 175 € par non plongeur) au  
Nom de "CNAV-FFECSM"

# **DEROULEMENT de la compétition (prévisionnel)**

## **Jeudi 26 Mai à partir de 18 heures :**

Accueil des équipes éloignées pour la nuit (attention le diner n'est pas prévu)

## **Vendredi 27 Mai à partir de 9 heures :**

- 7h30 à 8h30: Petit déjeuner pour ceux qui sont arrivés la veille  
9h : Accueil de tous les concurrents. Formalités administratives. Tirage au sort du numéro de compétiteur. Marquage des cartes mémoires. Vérification matériel manquant.  
10h30 : Briefing plongée  
12h : Repas en commun, centre des KERGUELEN  
13h15 : Embarquement sur les deux bateaux qui seront à notre disposition.  
14h15 : Début 1<sup>ère</sup> Manche  
17h15 : Fin 1<sup>ère</sup> Manche – Remise cartes mémoires aux commissaires  
19h30 : Repas  
21h : Restitution des cartes mémoires aux compétiteurs

## **Samedi 28 Mai :**

- 7h30 : Petit déjeuner  
8h00 : Briefing plongée  
8h30 : Départ bateaux  
9h30 : Départ 2<sup>ème</sup> Manche  
12h30 : Fin 2<sup>ème</sup> Manche – Remise cartes mémoires aux commissaires  
13h30 : Repas en commun, centre des KERGUELEN  
16h30 : Restitution des cartes mémoires aux compétiteurs  
Choix des images  
18h : Remise des images choisies auprès des organisateurs  
20h : Repas  
22h : Projection devant les compétiteurs – désignation (volontariat ou tirage au sort) du représentant des compétiteurs auprès du jury

## **Dimanche 29 Mai:**

- 8h : Délibération du jury  
12h30 : Proclamation des résultats – Apéritif

## **NE PAS OUBLIER:**

**2 cartes mémoires par concurrent**

**Rallonge électrique et prise multiple**

**Licence**

**Certificat médical**

**Attestation assurance loisir 1 mini**

**Attestation niveau de plongée (carte CMAS par exemple)**

(applicable au championnat de sélection atlantique)

## **B-1-EPREUVES de SELECTION**

La sélection des compétiteurs photographes pour le Championnat de France est réalisée par :

### **B-1.1- DEUX EPREUVES DE SELECTION INTER-REGIONALE**

qui permettront de sélectionner une base de seize équipes pour leur participation au championnat de France :

- Une Epreuve de sélection Championnat Atlantique-Manche-Nord regroupant en principe les compétiteurs des Comités Régionaux Ouest et moitié Nord de la France;
- Une épreuve de sélection Championnat Méditerranée regroupant en principe les compétiteurs des Comités Régionaux Sud et Est de la France.

#### **B-1.1.1-Choix de l'épreuve de sélection**

Les Comités Régionaux ont le libre choix de l'épreuve de sélection : Atlantique-Manche-Nord ou Méditerranée à seule condition d'en informer les responsables CNAV

#### **B-1.1.2-Sélection par classement**

Chaque organisateur d'épreuve de sélection établira son propre classement général, tous Comités confondus :

**Le nombre de sélectionnés est fixé à huit par épreuve de sélection.**

En cas de forfait d'un sélectionné, le compétiteur suivant dans le classement de la même épreuve de sélection, accède à la sélection.

### **B-1.3-SELECTION d'OFFICE**

Sont sélectionnés d'office :

- Le champion et le vice-champion de France sortants.
- L'organisateur du championnat de France de l'année précédente.
- Les deux Organiseurs des épreuves de sélection au Championnat de France (Atlantique-Manche et Méditerranée).

- En cas de désistement d'un des organisateurs des Championnats interrégionaux le compétiteur le mieux classé dans ce championnat sera proposé à sa place.

## **B-2- DEROULEMENT des EPREUVES de SELECTION**

- Les épreuves de sélection doivent respecter le présent règlement quant au déroulement de la compétition, durée, sécurité, équipement, composition des équipes, jugement.
- Les épreuves en mer devront se dérouler sur deux journées consécutives, à raison d'une épreuve par jour.
- Les organisateurs de chaque sélection fixeront le nombre de compétiteurs acceptables par Comité Régional participant. Toute latitude lui est ensuite laissée pour compléter équitablement en fonction des vacances dans le nombre total de compétiteurs. En cas de conflit, seule la CNAV (Responsable des Compétitions) est habilitée à prendre une décision.

- Les frais d'organisation sont à la charge des Comités participant et des compétiteurs. Toutefois, la CNAV allouera une subvention aux Comités Régionaux organisateurs, à fin d'alléger les frais d'organisation des épreuves de sélection. Cette subvention sera définie au budget annuel de la CNAV et versée sur présentation de pièces justificatives.

## **DEFINITIONS et RESPONSABILITES**

### **C-1- L'EQUIPE COMPETITION**

En épreuve de sélection et en Championnat de France :

C-1.1-La composition de l'équipe compétition est :

- un plongeur photographe
- un modèle ou accompagnateur sécurité

C-1.2-Rôle de chaque participant à l'équipe :

- **le plongeur photographe est le compétiteur** ; il est responsable de son équipe. Il est le seul autorisé à opérer les prises de vue. C'est le seul interlocuteur valable envers les organisateurs du championnat. Il doit respecter et faire respecter par son équipe, le règlement du championnat, les consignes et normes de sécurité. Son niveau technique de plongée doit être au minimum : titulaire du brevet de niveau 2 de la FFESSM (ou équivalent).

- **le modèle et/ou l'accompagnateur sécurité** a pour rôle la sécurité plongée de l'équipe en veillant particulièrement aux temps et profondeurs de plongée atteints, afin de demeurer dans les limites de la sécurité. Il doit accompagner le photographe dans toutes ses immersions et se trouver à la même profondeur que lui.

Il peut aider le compétiteur pour le transport du matériel, tenir le rôle de modèle, etc... à seule condition que cela ne soit pas préjudiciable à son devoir de veiller à la sécurité.

Il a toute autorité sur le compétiteur-photographe pour l'obliger à respecter les temps et profondeurs d'immersion.

Il est de son devoir d'avertir les organisateurs en cas de non-respect de ses conseils ou directives.

Dans le cas d'une équipe, c'est le compétiteur-photographe qui est considéré, vis à vis de la fédération, responsable de l'observation du présent règlement.

Les compétiteurs sont censés avoir une parfaite connaissance de la législation en vigueur, réglementant la plongée.

**Ne pas oublier que fin de compétition = paliers terminés et compétiteur sorti de l'eau.**

## CHAPITRE D

### ADMINISTRATIF

#### D-1-DOCUMENTS A FOURNIR :

Les membres de l'équipe devront obligatoirement présenter aux organisateurs les documents suivants **pour tous les membres de l'équipe:**

- Licence FFESSM de l'année en cours
- assurance complémentaire loisir 1 de base (minimum)
- Certificat médical conforme aux règles FFESSM (validité en cours)
- Attestation du niveau de plongée (Brevet FFESSM niveau 2 minimum)

**Un manquement à ces règles peut amener l'organisation à refuser l'inscription de l'équipe.**

## CHAPITRE E

### EQUIPEMENTS

#### E-1-MATERIELS

Les membres des équipes pourront posséder leurs propres matériels de plongée.

Les blocs bouteilles d'air ne devront pas être gonflés à une pression supérieure à celle de service inscrite sur le bloc. Les blocs devront être à jour d'épreuve et/ou de contrôle technique.

Un contrôle de la pression et de la date d'épreuve sera opéré à l'embarquement pour la compétition.

Tout bloc qui ne répondrait pas aux consignes ci-dessus et menacerait ainsi la sécurité des participants, sera refusé à l'embarquement, sans possibilité de remplacement.

L'utilisation d'équipement en circuit fermé est interdit.

L'utilisation de mélange suroxygéné est possible à condition de fournir la qualification nécessaire. L'organisation n'est pas tenue d'assurer la logistique de ce type de mélange.

#### E-2-ACCESSOIRES.

Tous les accessoires (à l'exception de ceux définis au chapitre G5) sont tolérés aux conditions suivantes :

- ne pas être polluants, dégradants ou dangereux pour le milieu marin, les organisateurs et autres compétiteurs ;
- ne pas présenter une gêne (encombrement, bruit, odeur, etc...) pour les autres compétiteurs tant sur les embarcations qu'en plongée.

#### F-1-NIVEAU DE PLONGEE

Le niveau technique de plongée exigé pour tous les participants s'immergeant en scaphandre autonome est :

#### **le brevet de Niveau II de la FFESSM**

Dans tous les cas, les participants respecteront la réglementation en vigueur à la date du championnat (normes de sécurité) et plus particulièrement :

- les profondeurs auxquelles ils ont le droit d'évoluer en fonction du niveau technique de l'ensemble de la palanquée.

-le respect des tables de plongée, contrôle incombant particulièrement à l'Accompagnateur Sécurité qui devra être en possession des instruments et tables nécessaires et savoir parfaitement s'en servir.

#### F-2-SURVEILLANCE MEDICALE

La présence d'un médecin fédéral sur les lieux de la compétition et pendant toute la durée des épreuves immergées, est obligatoire.

La désignation et prise en charge du médecin fédéral, incombe au Comité Régional organisateur de la Compétition (Championnat ou Sélection), qui inclura les frais éventuels dans le budget du championnat.

#### F-3-ZONE DE COMPETITION

##### F-3.1-**Sécurité de la zone de compétition**

Elle est sous la responsabilité de l'Organisateur qui veillera à ce que :

- la zone présente des profondeurs raisonnables s'échelonnant de zéro à 40 mètres maximum, en favorisant la zone de zéro à 20 ;
- les embarcations soient réglementairement équipées en matériels de sécurité ;
- que soit respecté le nombre de passagers à bord des embarcations ;
- au moins une embarcation rapide soit affectée à la surveillance et sécurité de la zone de compétition ;
- que les autorités maritimes aient été averties du déroulement de la compétition .
- au balisage léger de la zone de compétition si nécessaire.

##### F-3.2-**Circulation dans la zone de compétition**

A l'exception des embarcations officielles de sécurité désignées par l'organisateur de la compétition, toute circulation d'embarcations dans la zone de compétition est interdite.

##### F-3.3 -**Embarcations privées**

Aucune embarcation privée, appartenant aux participants ou à leurs accompagnateurs, ne sera admise sur la zone de compétition.

##### F-3.4 -**Utilisation des embarcations**

L'utilisation des embarcations officielles annexes est réservée en priorité à la sécurité.

Le transport des équipes vers un site de plongée est interdit.

Seul le Directeur du Championnat et ses adjoints Sécurité sont habilités à autoriser le rapatriement des équipes vers le bâtiment base.

#### G-3-DUREE

La compétition se déroulera sur trois journées successives.

La première journée comportera ou deux épreuves de 1h30 séparées par un intervalle minimum d'une heure, ou une épreuve de trois heures.

La deuxième journée comportera ou deux épreuves de 1h30 séparées par un intervalle minimum d'une heure ou une épreuve de trois heures.

Le troisième jour, la matinée est consacrée au jugement et palmarès

La fin du championnat a lieu le soir du troisième jour après le palmarès.

#### **G-4-DEBUT DE COMPETITION**

Le départ de la compétition sera donné par le Directeur du Championnat depuis le bâtiment base.

Les compétiteurs et leurs équipes pourront alors se mettre à l'eau et débiter la prise de vues.

#### **G-5-PENDANT LA COMPETITION**

**SEUL LE COMPETITEUR-PHOTOGRAPHE A LE DROIT D'EFFECTUER LA PRISE DE VUE**

**La prise de vue partielle surface/immersion n'est autorisée qu'en catégorie Ambiance.**

**En outre, il est interdit :**

**-de photographier une photo déjà réalisée,**

**-d'utiliser des animaux morts en accessoires.**

Les compétiteurs et leurs équipes pourront évoluer dans la zone de compétition, regagner et séjourner sur l'embarcation affectée, sans limitation de temps. Le temps passé sur l'embarcation n'est pas récupérable en dehors des 3 heures de durée de l'épreuve.

Pendant ses déplacements, une équipe ne doit pas en gêner une autre, sous peine de réclamation possible et sanction pouvant aller jusqu'à l'élimination.

#### **G-6-FIN DE COMPETITION**

Trois heures après le début de la manche, toutes les équipes devront être à bord de leurs embarcations, paliers terminés.

Il incombe aux compétiteurs de prendre leurs dispositions pour ne pas transgresser cet impératif qui pénaliserait tous les participants ainsi que l'organisation. Le non-respect de cet impératif soumettrait les équipes aux sanctions définies au chapitre J-2.

#### **G-7-REMISE DES CARTES AU CONTROLE**

Au plus tard une demi-heure après la fin de l'épreuve, toutes les cartes devront être remis au responsable désigné.

## **CHAPITRE H**

### **PROTOCOLE NUMERIQUE**

#### **H-1-FOURNITURE DES CARTES**

Chaque compétiteur-photographe présentera au contrôle, lors de son enregistrement:

Les deux cartes qu'il compte utiliser en compétition.

Une seule carte sera utilisable par manche.

#### **H-2-IDENTIFICATION DES CARTES**

Un marquage spécial appliqué sur la carte par l'organisation du championnat.

L'absence de la photo d'identification par le numéro de compétiteur, peut justifier l'élimination de la carte pour la compétition.

#### **H-3-REGLEMENT SPECIFIQUE**

Formatage des cartes mémoires sur le bateau en début de chaque manche.

Double enregistrement (raw et jpg) est autorisé. (Seul le jpg sera pris en compte dans la compétition.

Au début de la compétition les horloges internes des boîtiers doivent être synchronisées. (Vérification obligatoire).

Interdiction de tout matériel informatique sur le bateau

Il est décidé de limiter expressément le nombre de vues autorisées par manches à 150 sans possibilités d'effacement les numéros de vues doivent se suivre impérativement.

Aucune manipulation ni effacement d'images ne sont autorisés après la fin de la manche.

Autorisation d'utiliser les outils de correction d'images intégrés à certains boîtiers

Exception faites du recadrage qui lui est interdit (vérification lors de l'enregistrement des cartes)

#### **H-4-PROPRIETE DES PHOTOS**

Le compétiteur-photographe est l'auteur et en tant que tel, reste seul propriétaire de ses oeuvres.

Il autorise la CNAV à utiliser dans un but non lucratif les fichiers images (promotion et enseignement).

En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.

## **CHAPITRE I**

### **PRESENTATION DES PHOTOS AU JURY**

#### **I-1-CHOIX DES PHOTOS**

Le contenu de chaque carte est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur les deux ordinateurs de l'organisation

Les cartes sont restituées à leur propriétaire pour sélection.

Les cartes ne seront pas effacées avant la fin de la manifestation.

Chaque photographe apporte son ordinateur et fait sa sélection.

Il présente à l'organisateur la liste des fichiers sélectionnés en précisant l'orientation (verticale ou horizontale) et le cas échéant l'inversion de l'image (miroir droite-gauche).

L'organisateur prélève donc sur son propre disque les six fichiers sélectionnés et effectue lui-même ces seules modifications autorisées en présence et sous contrôle du concurrent.

Aucune manipulation et aucune transformation d'image ne sera réalisable.

### **Traitement des fichiers image**

Pas de post production sur ordinateur autorisée

Les compétiteurs peuvent se faire aider pour leur sélection et le montage des photos par toute personne de leur choix à l'exception des membres du jury.

Les six images devront être identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées. Aucune modification ne sera apportée par le Contrôle. Aucun retard ne sera toléré.

Les jurés doivent se tenir à l'écart des compétiteurs, tous doivent refuser une possible sollicitation.

Les équipes doivent présenter dans l'ordre ci dessous :

### **SIX images réparties en 5 catégories**

- **MACRO : 1** (hors poisson, même partiellement)

- **AMBIANCE : 2** (photo prise au grand angle)

- **THEME "Mouvement" 1 photo** (ce thème choisi au cours du séminaire CNAV en novembre 2010 devra être traité en "photo rapprochée").

L'explication suivante sur ce thème a été donnée par le responsable compétitions de la CNAV:

" C'est créer un mouvement en apportant une sensation ou une illusion de dynamisme au sujet

Pour créer ce mouvement 2 possibilités:

- souligner la sensation de mobilité ,de mouvement d'un sujet par la composition de l'image.

- créer la sensation de mouvement d'un sujet potentiellement statique par des techniques diverses de prise de vue."

**: 1 photo(en2011 le thème est "mouvement")**

- **POISSON MACRO : 1** Macro ou proxi

- **AMBIANCE Faune Mobile : 1** Ambiance (hors photo de macro)

La projection des photos sera opérée par catégories photo par photo.

Le classement du championnat de France sera dans un premier temps réalisé par la somme arithmétique de la note de chaque image (6 images).

Le classement définitif sera jugé par une vision de l'ensemble de la série de chaque compétiteur.

## **CHAPITRE J**

### **RECLAMATIONS et SANCTIONS**

#### **J-1-RECLAMATION**

Les réclamations de toutes natures ne sont recevables que du compétiteur-photographe.

Elles doivent être formulées à la commission de contrôle immédiatement après constatation des faits, ou immédiatement après la projection privé faite aux compétiteurs (projection faite après la remise de toutes les images sélectionnées par les compétiteurs).

**Les limites de recevabilité sont :**

-**pour les épreuves compétitions :**

avant l'heure limite de remise des cartes au contrôle ;

-**pour les photos à juger** (hors décision du jury) :

dans la demi-heure suivant la fin de projection des photos aux compétiteurs.

Les réclamations déposées seront immédiatement étudiées par les membres présents de la Commission de Contrôle.

Afin d'éviter une dérive des réclamations inutiles, les réclamations des compétiteurs doivent être formulées par écrit à l'organisateur, avec une caution de 100€.

#### **J-2-SANCTIONS**

**Les sanctions sont applicables à l'équipe.**

Elles seront appliquées pour non-observation du présent règlement ou pour comportement inadmissible ;

Elles présenteront plusieurs degrés de sévérité selon le jugement que rendra la Commission de Contrôle :

- S'il y a dépassement de temps pendant la compétition il est décidé que la sanction doit être :

Effacement de 5 vues par minutes de dépassement ; les vues supprimées seront présent soit au milieu de la série, soit de manière aléatoire (au choix du responsable de compétition).

- temps de neutralisation (ou "prison") de l'équipe sur le bâtiment base pendant la compétition ;

- disqualification ;

- interdiction de championnat pour une durée déterminée ;

- Commission de Discipline de la FFESSM.